

**Option d'achat des terres de Rabaska par le Port de Québec
Les producteurs agricoles n'ont pas oublié leurs ententes**

Saint-Georges, le jeudi 13 avril 2017 - Alors qu'elle apprenait ce matin l'option d'achat des terres de Rabaska par le Port de Québec, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches exprime sa déception de ne pas avoir été consultée avant cette étape. La Fédération tient à réaffirmer sa volonté à ce que les terres cultivées à cet endroit conservent leur usage agricole.

En 2007, le gouvernement provincial procédait par décret pour exclure les 272 hectares de terres de Rabaska de la zone agricole, outrepassant la CPTAQ. L'UPA et Rabaska avaient tout de même négocié de bonne foi quant aux usages de ces terres, ce qui avaient mené à un protocole d'entente la même année et à un addenda en 2013.

« En 2007, l'UPA et Rabaska s'étaient entendues pour limiter autant que possible la perte de superficies en culture dans le cadre du projet méthanier. Grâce à cette entente, il y a encore de l'agriculture à cet endroit malgré le décret qui a fait passer cette zone de verte à blanche », de rappeler M. Paul Doyon, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

L'addenda signé entre l'UPA et Rabaska en 2013 prévoyait que dans l'éventualité où Rabaska ne réalisait pas son projet de port méthanier, les deux parties s'engageaient à réaliser une démarche auprès du gouvernement du Québec visant l'adoption d'un décret pour réinclure en zone agricole les 272 hectares qui avaient été dézonés.

« Une chose est claire aujourd'hui : Rabaska ne réalisera pas son projet de port méthanier. Nous sommes donc déçus que l'entreprise ne respecte pas l'esprit de l'addenda signé en 2013 », exprimait M. Doyon.

« Cette annonce d'achat possible par le Port de Québec vient relancer l'inquiétude chez l'ensemble des producteurs. Elle donne l'impression que les terres cultivées peuvent être converties en d'autres usages sans aucune restriction. Il sera difficile, voire impossible, de récupérer ces très bonnes superficies actuellement cultivées dans le contexte règlementaire actuel où la mise en culture de nouvelles superficies est interdite par un moratoire du ministère de l'Environnement. Je le martèle encore une fois aujourd'hui : nos terres agricoles sont notre garde-manger et il est important de les préserver! », concluait le président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, en affirmant que son organisation demeurait ouverte à la discussion et à rencontrer les diverses parties concernées.

À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les 9 175 producteurs agricoles propriétaires des 5 750 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

- 30 -

Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 - 1 888-938-3872
fpoulin@upa.qc.ca

